



Association des Centrales d'Achats Africaines de Médicaments Essentiels
01 BP 4877 Ouagadougou Burkina Faso Tel : 226 50 37 37 50 Fax : 226 50 37 37 57 Cameg@cameg.bf

RECOMMANDATION

2 – Pour l'utilisation des Centrales d'Achats pour l'approvisionnement en médicament (ARV, ACT, antituberculeux) des programmes de lutte contre les maladies prioritaires

Constatant la non-utilisation des Centrales d'Achats dans certains pays pour l'approvisionnement en médicaments des programmes de lutte contre les maladies prioritaires, financés par le Fonds Mondial, UNITAID et la Banque Mondiale, les Directeurs Généraux membres des Centrales d'Achats recommandent aux différents partenaires techniques et financiers, conformément à la Déclaration de Dakar et à la Conférence de Ouagadougou d'impliquer les Centrales d'Achats dans le processus d'approvisionnement, de stockage et de distribution, dans le but de pérenniser les systèmes nationaux d'approvisionnement et de valoriser l'expertise locale.

Fait à Libreville le 07 novembre 2007